

CRAC – GTZ / MINEF
NOTE DE CONJONCTURE ENVIRONNEMENT

N° 88 avril 2006

L'environnement dans la presse camerounaise en avril 2006

Douze publications ont traité de l'information environnementale en ce mois d'avril 2006. Il s'agit de Cameroon tribune, La Nouvelle Expression, Le Messenger, Mutations, Aurore Plus, Le Libéral, L'Effort Camerounais, L'Ouest Républicain, Dikalo, Le Détective, The Post et Bubinga.

Par rapport au mois de mars 2006, on note une hausse sensible aussi bien au niveau des titres des journaux que de la masse de l'information environnementale.

Les informations du secteur forêt et ceux de l'environnement, connaissent une grande baisse. L'aménagement du territoire se stabilise. Le thème de l'eau est en légère régression. On note une hausse exponentielle des informations du secteur forêt. L'environnement et l'aménagement du territoire se stabilisent. Les informations de la faune sont en légère hausse.

Nos rubriques

Le secteur forêt

L'environnement

L'aménagement du territoire

La faune

L'eau

La presse spécialisée

Le mois

Le secteur forêt

- Le 3 avril, Le Messenger note sur une brève de sa page 14 que l'Afrique occupe le deuxième rang mondial en matière de déforestation.
- Le 4 avril, Le Messenger souligne sur un filet de sa page 4, le procès de l'Etat du Cameroun contre le groupe forestier Hazim, pour pillage des forêts camerounaises.
- Le 4 avril encore, La Nouvelle Expression indique sur 2/5 de sa page 10, le procès entre l'Etat du Cameroun et le groupe forestier Hazim qui est accusé de coupes frauduleuses.
- Le 5 avril, Dikalo signale sur la moitié de sa page 4 que 16 milliards sont « en péril », dans l'affaire Etat du Cameroun/Hazim et Cie.
- Le 6 avril, le Messenger note sur 1/4 de sa page 5 que le procès Etat du Cameroun contre Hazim et Cie a été renvoyé au 16 avril.
- Le 6 avril aussi, Le Messenger annonce sur un encadré de sa page 8, la protection de la forêt de Ngoïla-Mintom.
- Le 12 avril, Aurore Plus souligne sur toute sa page 12, que les collectivités sont dans la perspective d'une gestion responsable de la foresterie communautaire.
- Le 13 avril, La Nouvelle Expression indique sur 3/5 de sa page 9, la visite de la réserve de biosphère du Dja par le ministre des Forêts et de la Faune et l'ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun.
- Le 13 avril encore, Mutations note sur une brève de sa page 12, une convention entre l'Uicn et l'Anafor, pour le reboisement.
- Le 13 avril aussi, Etienne Hyacinthe Nlegue, le conservateur de la réserve de biosphère du Dja indique sur 2/5 de la page 9 de la Nouvelle Expression que « Ecofac a atteint ses objectifs dans la réserve du Dja ».
- Le 17 avril, Mutations note sur 2/4 de sa page 4 que les populations de la réserve du Dja, « justifient la chasse des espèces protégées par leur état de pauvreté ».
- Le 17 avril également, L'Ouest Républicain signale sur 3/5 de sa page 3 que les permis d'exploitation pour le bois de chauffage, les perches sont désormais exclusivement réservées aux personnes de nationalité camerounaise.
- Le 17 avril encore, Michel Zé, un paysan de la réserve de biosphère du Dja indique sur 1/4 de la page 4 de Mutations, indiquent que « *les bêtes protégées détruisent constamment ses cultures* ».
- Le 24 avril, Cameroon tribune consacre toute sa page 12 à un reportage sur la réserve de biosphère du Dja.
- Le 24 avril également, Etienne Hyacinthe Nlégué, le conservateur de la réserve de biosphère du Dja, note sur un encadré de la page 13 de Cameroon tribune, que cette réserve est « un site exceptionnel ».
- Le 25 avril, Le Messenger annonce sur une brève de sa page 12, une tournée des musiciens pygmées pour la sauvegarde de la forêt tropicale.

- Le 25 avril encore, Le Libéral souligne sur 2/5 de sa page 4 que les produits forestiers non ligneux sont « une source de revenus à valoriser ».
- Le 26 avril, La Nouvelle Expression note sur 4/5 de sa page 8 que l'Afrique centrale poursuit sa marche vers la mise en place d'un cadre juridique fiable dans le secteur forestier.

L'environnement

- Le 4 avril, La Nouvelle Expression signale sur 2/5 de sa page 10 que l'Europe est coincée dans les mailles du pillage océanique.
- Le 7 avril, Cameroon tribune souligne sur 1/4 de sa page 26, le passage du plan national de lutte contre la désertification au scanner à Maroua.
- Le 18 avril, Le Libéral annonce sur 2/4 de sa page 7, la réhabilitation prochaine du lac municipal de Yaoundé.
- Le 28 avril, Le Messenger présente sur 1/4 de sa page 8, présente les activités du « Gic Le Vert », une ong exerçant dans le secteur de l'environnement.

L'aménagement du territoire

- Le 11 avril, Cameroon tribune signe sur 2/5 de sa page 18 que la réhabilitation de certaines artères du quartier Akwa à Douala, « est en bonne voie ».
- Le 17 avril, La Nouvelle Expression souligne sur 1/5 de sa page 4 que « Les Chinois embellissent Douala », par la construction des routes.
- Le 17 avril, Cameroon tribune annonce sur 2/5 de sa page 34, la visite des chantiers routiers de Douala par le ministre de la Ville.
- Le 19 avril, Mutations note sur 2/4 de sa page 4 que plusieurs routes sont en construction à Yaoundé.
- Le 25 avril, Cameroon tribune note sur toute sa page 7 que la route Ngaoundéré-Toubo-ro-Moundou, est « la nouvelle voie de l'intégration ».
- Le 25 avril encore, Cameroon tribune indique sur la moitié de sa page 8 que la route de Moundou qui est actuellement en construction, « est une découverte pour le voyageur ».
- Le 25 avril enfin, Cameroon tribune souligne sur la moitié de sa page 9 que la petite localité de Toubo-ro, « sera bientôt dotée d'importantes infrastructures ».

La faune

- Le 5 avril, Dikalo note sur 1/4 de sa page 4, un partenariat signé entre le Ministère des Forêts et de la Faune et l'ong « Laga », pour « booster le braconnage ».
- Le 28 avril, The Post indique sur 2/5 de sa page 10 qu'un pygmée de Ngoyla s'est battu avec deux gorilles.

- Le 28 avril, The Post présente sur un encadré de sa page 10, un bébé chimpanzé qui a été sauvé dans la forêt de Ngoyla.

L'eau

- Le 3 avril, Mutations note sur 2/5 de sa page 13 que Basile Atangana Kouna, l'ancien administrateur provisoire de la Snec, « sort Camwater de l'eau ».
- Le 3 avril encore, Le Messenger souligne sur 2/5 de sa page 14 que « la physionomie de l'eau est en marche » au Cameroun, à la suite de la nomination des responsables de Camwater.
- Le 3 avril aussi, Le Détective souligne sur toute sa page 5, le remplacement de la Snec par la société Camwater,
- Le 4 avril, Cameroon tribune annonce sur la moitié de sa page 18 qu'à la suite de la nomination des responsables de la société Camwater, « *le décor est désormais planté dans la perspective très attendue d'un partenariat public-privé dans le secteur de l'eau potable* ».
- Le 7 avril, Cameroon tribune signale sur un commentaire à sa page 19 que la mise en service de Camwater, fera de la notion de « l'eau pour tous », une réalité au Cameroun.
- Le 12 avril, La Nouvelle Expression souligne sur la moitié de sa page 3 que la privatisation de la Société nationale des eaux du Cameroun (Snec) s'accélère avec la nomination des responsables de la Cameroon water utilities.
- Le 13 avril, La Nouvelle Expression indique sur 1/4 de sa page 3 que l'eau risque de coûter plus chère après la privatisation de la Snec.
- Le 19 avril, L'Effort Camerounais souligne sur la moitié de sa page 14 que « l'eau potable -est- au centre de la controverse ».
- Le 25 avril, Mutations note sur 2/4 de sa page 4 que la Snec « assèche ses robinets » par des interruptions récurrente dans la distribution de l'eau.
- Le 25 avril aussi, Mutations souligne sur 1/4 de sa page 4 que l'eau est « une vraie galère » au carrefour Lissouck à Yaoundé.

Dans la presse spécialisée

Dans sa livraison d'avril 2006, Bubinga lance un SOS pour la sauvegarde des zones humides camerounaises. Selon cette publication, « *Des assises viennent de se tenir à Yaoundé sur la Convention de Ramsar, en vue de contribuer à l'utilisation rationnelle de ces sites dont la régression et la disparition progressives constituent, pour l'environnement, une atteinte grave, parfois irréversible.* »

Dans cette édition, Bubinga revient sur l'affaire Hazim. Selon ce journal, « *La chambre administrative de la Cour suprême se penche à nouveau sur le dossier. Après quatre années de dilatoire.* »

Toujours dans ce numéro, Bubinga fait un reportage sur Lom II, une localité du département du Lom et Djérem. A en croire ce journal, le pipeline Tchad-Cameroun a complètement bouleversé la façon de vivre des populations de cette localité.

Le mois :

▪ Thème marquant

L'Etat et le groupe forestier Hazim et Cies, de nouveau au tribunal

Le 05 avril 2006, l'Etat camerounais et le groupe forestier Hazim et compagnies, se sont à nouveau retrouvés à la Chambre administrative de la Cour suprême, pour une affaire de déforestation frauduleuse opérée en 2002 dans la province de l'Est, par le groupe Hazim. Quelques titres de la presse nationale, sont revenus sur cette affaire.

« Déforestation : 16 milliards sous la coupe du groupe Hazim ». Ce titre est de La Nouvelle Expression, dans sa livraison du 4 avril 2006. Selon cette publication, « L'affaire Etat du Cameroun contre Hazim et autres refait surface avec la programmation d'une audience (...). Un dossier qui suscite suspicions et interrogations nées du fait qu'il serait resté au-dessus de toute portée pendant plusieurs années. » Ce journal note que le « 12 juillet 2005, le tribunal de grande instance de Douala-Bonanjo condamnait Hazim et son groupe à payer 16.117.526.309 francs Cfa suivant la grosse d'injonction de payer n°220/04-05. » Revenant sur les faits, ce quotidien privé indique que « Le groupe Hazim et compagnies avaient été pris en flagrant délit d'exploitation abusive des forêts au Cameroun. »

De son côté, Le Messenger dans son édition du 4 avril 2006, signale au même titre que la Nouvelle Expression, que *« l'affaire qui oppose la société forestière dénommée Hazim à l'Etat du Cameroun avait, en son temps (en 2002), suscité des remous dans l'opinion publique nationale. Cela d'autant plus que la disparition de ce dossier à gros sous dans les services du greffe de la chambre administrative empêchait le Cameroun de rentrer dans ses droits. »* Selon Le Messenger, *« Pendant deux ans, -Hazim a procédé – à des coupes sauvages et anarchiques »* de certaines essences dans la province de l'Est. Le journal de Pius Njawé cite particulièrement la forêt 10030 qui a été victime d'un *« pillage systématique »*, alors qu'elle n'était *« pas encore attribuée à quelque société forestière que ce soit. »*

Dikalo dans sa publication du 5 avril note pour sa part que *« Cette affaire qui a fait grand bruit à l'époque aurait assurément connu un terme en date du 12 juillet*

2005 si le gouvernement camerounais avait mis la pression sur l'exécution de la décision du tribunal de Douala-Bonanjo ». Mais, ajoute ce journal, « contre toute attente, l'Etat du Cameroun n'a rien fait pour le recouvrement de cette importante créance. Pourtant, cette grosse de condamnation a été transmise aux ministères compétents qui ont préféré la ranger dans le tiroir. Pour quelle raison ? », se demande Dikalo.

Statuant sur le déroulement du procès du 5 avril 2006, Le Messager annonce dans sa livraison du 6 avril que l'audience spéciale a été « renvoyée au 16 juin prochain ». D'après ce journal, « La défense des intérêts du Cameroun a récusé la chambre présidée par Clément Atangana. » Cette publication souligne « l'arbitrage attendu du président de la Cour suprême, en sa qualité de président de l'Assemblée plénière ». Affaire donc à suivre.

Conclusion

L'on a noté une très bonne tenue des informations de l'environnement en ce mois d'avril 2006. Non seulement les titres des journaux se sont multipliés par deux, mais l'on a également assisté à une augmentation sensible de la masse de l'information environnement. Pourvu que les choses se poursuivent dans cette lancée les prochains mois.